


Engagements des Églises en faveur des enfants

Les Églises s'unissent pour les enfants dans le pèlerinage de justice et de paix




« L'Église me remplit de joie,
elle a un effet positif sur moi,
elle fait de moi une personne
meilleure qui aime les autres. »

Enfant d'Albanie



Conseil œcuménique
des Églises



« L'Église est un endroit où on nous apprend à ne plus mentir, à arrêter de frapper les plus jeunes et à changer de comportement. »

Remerciements

Les « Engagements des Églises en faveur des enfants » constituent une invitation ouverte aux Églises membres et aux partenaires du COE. Il s'agit également d'une ressource vivante qui sera enrichie au fil du temps par le COE à partir des réactions et des expériences des Églises membres.

Cette initiative est une réponse au message formulé lors de la Dixième Assemblée du COE organisée à Busan, en Corée, en novembre 2013 (Rapport de l'EC 19) indiquant que la réponse aux besoins des enfants doit faire partie intégrante de l'engagement œcuménique envers le pèlerinage de justice et de paix.

Nous adressons nos remerciements à tous ceux qui ont rédigé le message publié lors de la Dixième Assemblée, et à ceux qui ont collaboré pour le transformer en plan opérationnel d'action prenant la forme du présent document.

Nous exprimons notamment notre gratitude aux membres du groupe de travail qui a piloté l'élaboration des « Engagements des Église en faveur des enfants » depuis août 2015, dirigé par son président Masimba Kuchera de la Commission des Églises pour les affaires internationales¹ (CEAI). Deux cent trente-cinq représentants des Églises membres et organisations partenaires, dont 144 enfants, ont participé à la rédaction du présent document.

Nous remercions tout particulièrement les membres du groupe de travail théologique qui ont apporté un éclairage sur les fondements théologiques des Engagements.

Une présentation des personnes grâce auxquelles l'élaboration du présent document a été possible est disponible dans la version électronique (www.oikoumene.org/fr/activites/engagement-pour-les-droits-de-l-enfant).

Le Comité exécutif du COE prend acte avec gratitude de la relation entre le COE et l'UNICEF qui constitue un outil pour mettre en œuvre ce programme, lorsque les Églises estiment que c'est utile pour elles.

Le processus de consultation et de rédaction des « Engagements des Église en faveur des enfants » a été initié et coordonné par Frederique Seidel, conseillère spéciale pour les droits de l'enfant auprès du COE et Caterina Tino, spécialiste des partenariats de l'UNICEF.

Si vous souhaitez envoyer des commentaires ou des suggestions pour améliorer les « Engagements des Églises en faveur des enfants », nous vous invitons à écrire à l'adresse: churchesforchildren@wcc-coe.org

COE, Genève, mars 2017

Sommaire

1	Engagements des Églises en faveur des enfants: objectif et contexte	5
2	Engagements des Églises en faveur des enfants	7
3	Annexes	
1	Histoire du COE et des enfants	15
2	Document final de la Dixième Assemblée générale du COE : « Placer l'enfant au centre »	15
3	Le processus consultatif de rédaction	17

1

Engagements des Églises en faveur des enfants : objectif et contexte

Objectif

Le présent document a été conçu pour encourager et renforcer les actions avec et pour les enfants réalisées par les Églises membres et les partenaires du COE. En soutenant les « Engagements des Églises en faveur des enfants », les Églises franchissent une étape importante de leur Pèlerinage de justice et de paix avec les enfants et en leur nom.

Le programme vise à :

- A Soutenir les efforts des Églises pour accorder la priorité aux enfants en proposant plusieurs engagements communs.
- B Promouvoir les efforts de collaboration pour améliorer la vie des enfants en favorisant le partage d'expériences et de compétences entre Églises membres du COE, partenaires œcuméniques et organisations affiliées.
- C Sensibiliser à la résonance qui existe entre les responsabilités des chrétiens envers les enfants et les droits des enfants tels qu'ils figurent dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant afin de réduire les barrières conceptuelles et d'associer des actions vertueuses.

Contexte

En 2013, lorsque la Dixième Assemblée du Conseil œcuménique des Églises a invité toutes les Églises membres à rejoindre le Pèlerinage de justice et de paix, l'un des 22 groupes de travail de l'Assemblée était consacré aux enfants. Les participants des 38 Églises membres, partenaires œcuméniques et organisations affiliées ont rédigé une déclaration commune intitulée « Placer l'enfant au centre », signée par 18 Églises membres et partenaires du COE.

Cette déclaration d'intention précisait qu'il était nécessaire de mettre davantage l'accent sur les enfants, et invitait le COE à soutenir les Églises dans cet effort. Ce texte exprimait un message clair, bien formulé pour mettre en place un plan opérationnel destiné à traduire les intentions en actions concrètes.

Par la suite, un large processus de consultation des membres et partenaires du COE a conduit à la définition des « Engagements des Églises en faveur des enfants ». La rédaction de ces Engagements a été entreprise par l'un des groupes de travail de la Commission des Églises pour les affaires internationales (CEAI) du COE. Le groupe de travail de la CEAI a été épaulé par des experts des Églises membres, de l'UNICEF et d'autres organisations partenaires s'occupant des enfants. Ensemble, ils formaient le Groupe restreint d'experts chargés de rédiger les Engagements. Ce groupe était assisté d'un réseau plus large de professionnels: le Groupe consultatif d'experts.

En novembre 2015, un séminaire a réuni 90 participants pour examiner une première version des Engagements. Sur leur recommandation, deux consultations supplémentaires ont été organisées. Les groupes consultés étaient composés :

- d'enfants et de jeunes appartenant aux communautés des Églises membres: au total, 144 enfants issus de paroisses de 6 pays ont été directement consultés sur la version préliminaire des Engagements. Leur contribution a été réellement prise en compte et leurs opinions et suggestions ont été entièrement intégrées à la version révisée des Engagements²;
- de 13 théologiens du monde entier. Ces

spécialistes ont apporté un éclairage sur les fondements théologiques des Engagements, expliquant pourquoi il était nécessaire, d'un point de vue théologique, de faire des enfants et des jeunes une priorité.

À partir de toutes ces contributions, une version révisée des « Engagements des Églises en faveur des enfants » a été présentée au Comité central du COE en juin 2016, et le Comité exécutif de novembre 2016 a pris acte d'un document plus élaboré qu'il a examiné.

Le présent document constitue donc le résultat d'un processus global participatif, mais il n'est en aucun cas exhaustif. Les trois « Engagements des Églises en faveur des enfants » soulignent des domaines prioritaires dans lesquels les Églises sont très actives pour les enfants et pourraient l'être encore plus. Le document est une invitation ouverte adressée aux Églises membres et aux partenaires du COE, ainsi qu'une ressource pour l'engagement œcuménique en faveur du bien-être des enfants.

« L'Église devrait s'assurer que tout le monde connaît les droits des enfants et des adolescents. »

Enfant d'Afrique du Sud

L'inclusion des enfants par Jésus dans le cadre de son ministère est un modèle à suivre pour intégrer les enfants à tous les aspects de la vie chrétienne, de manière adaptée. Au sein des communautés chrétiennes, l'attention aux enfants devrait résonner avec une signification encore plus grande, une portée encore plus large, au-delà de nos obligations familiales naturelles. Jésus a appelé ses disciples à aimer leur prochain comme eux-mêmes, et à étendre cet amour à tout le monde, y compris aux enfants. Il a accueilli, guéri et béni des enfants, les érigeant en symbole du Royaume de Dieu. Dans la mesure où nous pouvons changer et devenir humbles comme eux, nous dit Jésus, nous entrerons dans le Royaume de Dieu (Matthieu 18,2-5).

Le droit pour les enfants à être élevés dans un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité est inscrit dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CIDE).³ La CIDE est un traité international qui exprime en termes juridiques les besoins et les forces des enfants définis comme toutes les personnes âgées de moins de 18 ans. La Convention associe chaque droit de l'enfant à des besoins élémentaires comme la santé, l'eau, la nourriture, le logement, l'éducation et l'affection, et reconnaît les enfants comme des membres actifs de leur communauté.

La conception chrétienne de la dignité humaine et de l'égalité ont fortement influencé le concept de droits humains dans la CIDE et les autres documents traitant des droits humains. Pourtant, avec l'évolution des termes décrivant les droits humains, certains chrétiens ont perçu une déconnexion entre l'expression théologique d'amour et de compassion pour les enfants et la conception juridique de l'enfance. Parfois, les Églises ne voient pas de quelle manière les droits exprimés dans la CIDE s'accordent avec les convictions et valeurs chrétiennes, tandis que d'autres estiment que les termes juridiques sont insuffisants, ou constituent un cadre incapable de saisir l'intégralité de la responsabilité chrétienne envers les enfants. Certaines Églises n'ont quant à elles jamais entendu parler de la CIDE, et n'ont pas non plus eu l'occasion de réfléchir aux droits des enfants ou aux responsabilités des Églises envers ces derniers.

La diversité des opinions concernant l'expression de convictions communes sur le caractère sacré de la vie des enfants n'empêche pas l'unité dans les actions vertueuses. En se familiarisant avec le contenu de la CIDE, les Églises peuvent s'adresser à un public plus large, en faisant des enfants une priorité, en intensifiant leurs efforts avec les enfants et en leur nom dans divers contextes, notamment dans les quartiers, les écoles ou lors de discussions nationales et internationales. Le présent document contient des références à des ressources qui permettent de mieux connaître les droits des enfants et des adolescents, et qui expliquent leur résonance avec la théologie chrétienne.⁴

³ Voir : www.ohchr.org/en/professionalinterest/pages/crc.aspx

⁴ Des documents d'information sur la CIDE et des documents de référence expliquant les relations positives entre les perspectives bibliques et les droits de l'enfant sont disponibles à l'adresse www.oikoumene.org/resources-children

2

Engagements des Églises en faveur des enfants

Qu'est invitée à faire votre Église?

Les Engagements des Églises en faveur des enfants définissent des actions et des stratégies spécifiques que toutes les Églises peuvent mettre en œuvre pour faire face aux enjeux cruciaux qui touchent les enfants. Ils sont destinés aux responsables des Églises, aux pasteurs, aux employés des Églises, aux catéchistes, aux parents, aux tuteurs, aux foyers et aux membres des Églises. Les communautés ecclésiales sont encouragées à discuter de ces Engagements au sein de leurs organes décisionnels, à les adopter et à se les approprier pour les diffuser et les mettre en œuvre. La section « Ressources et outils » propose une aide à la mise en œuvre.

Les Églises sont invitées à adopter l'ensemble des Engagements ou à choisir un ou plusieurs d'entre eux pour, par exemple, traiter un enjeu qui leur semble particulièrement important pour elles, dans leur contexte local.

Les Églises qui ne sont pas encore dotées d'une politique relative à la préservation de l'enfance sont appelées à faire de l'Engagement 1a (Garantir un environnement sûr pour les enfants) une priorité.

Le succès de ces initiatives sera décuplé si les membres et les partenaires du COE partagent leurs expériences, leurs compétences et les résultats de leur pèlerinage de justice et de paix obtenus pour et avec les enfants. Une aide mutuelle entre Églises et partenaires est vivement encouragée au cours de ce cheminement commun.

Vue d'ensemble des « Engagements des Églises en faveur des enfants »

- 1. Promouvoir la protection des enfants par les communautés ecclésiales**
 - a. Garantir un environnement sûr pour les enfants
 - b. Contribuer à mettre un terme à la violence envers les enfants et les adolescents dans l'ensemble de la société
 - c. Participer à la protection des enfants en situation d'urgence
 - d. Défendre les droits des enfants et des adolescents grâce à l'enregistrement des naissances
- 2. Promouvoir la participation significative des enfants et des adolescents**
 - a. Promouvoir la participation significative des enfants et des adolescents aux activités et au culte des Églises
 - b. Militer pour que les enfants et les adolescents soient reconnus comme des personnes jouant un rôle dans l'ensemble de la société
- 3. Faire entendre la voix des Églises pour une justice climatique intergénérationnelle en soutenant les initiatives destinées aux enfants et aux adolescents et organisées avec eux**
 - a. Encourager au sein de l'Église les systèmes et les comportements écologiques qui tiennent compte des répercussions sur les changements climatiques
 - b. Prôner dans l'ensemble de la société les systèmes et les comportements écologiques qui tiennent compte des répercussions sur les changements climatiques.

« Engagements des Églises en faveur des enfants » et propositions d'actions pour leur mise en œuvre :

1 Promouvoir la protection des enfants par les communautés ecclésiales

Toutes les formes de violence à l'égard des enfants (négligence individuelle ou structurelle, violence physique, sévices sexuels ou insultes) sont totalement contraires à la volonté de Dieu révélée dans les Saintes

« Si les Engagements deviennent réalité, les enfants sauront qu'il y a toujours quelqu'un qui se soucie d'eux. »

Enfant du Royaume-Uni

Écritures et par la vie et l'enseignement de Jésus Christ. Les séquelles spirituelles et psychologiques dont souffrent les enfants victimes de ces violences et brimades sont incontestables, inexcusables et condamnées par le Christ (Matthieu 18,6). Tous les moyens mis en œuvre par les chrétiens pour respecter, aider et impliquer les enfants sont réduits en poussière si, au sein de nos propres Églises et communautés, nous ne les protégeons pas du mal et de la violence.

Nous nous repentons de toutes les formes de violence commise à l'égard des enfants par les chrétiens et les Églises, et nous regrettons que ceux-ci n'aient pas su prévenir ces violences, au sein du foyer, des Églises ou dans la société. Nous nous engageons à protéger activement les enfants au sein de nos communautés ecclésiales, dans l'ensemble de la société et dans les situations d'urgence.

1 a) **Garantir un environnement sûr pour les enfants**

Les communautés chrétiennes, quelles que soient leur taille, leur forme ou leur richesse, peuvent et doivent rester vigilantes face à l'exploitation

sexuelle des enfants qui se trouvent dans leur sphère d'influence. De nombreuses Églises ont déjà défini des enseignements clairs concernant l'intégrité physique des enfants, les attentes quant au traitement des enfants dans les foyers et les paroisses, et les pratiques exemplaires pour la protection des enfants dans ce domaine. Pussions-nous adopter ces pratiques exemplaires et, comme Jésus qui, nourrisson, a trouvé refuge en Égypte, puissent les enfants du monde trouver refuge et hospitalité dans les foyers des communautés chrétiennes (Matthieu 2,13-21).

Nous nous engageons en priorité à élaborer et/ou à mettre en œuvre une politique relative à la préservation de l'enfance.⁵ Une telle politique et les procédures qui y sont associées englobent :

- les pratiques de recrutement et la formation du personnel (clergé, employés et bénévoles);
- un code de conduite (y compris un code de conduite rédigé pour les enfants) pour le clergé, les employés, les bénévoles, les enfants et les adolescents;
- des procédures accessibles aux enfants pour signaler un incident ou un mécanisme de signalement pour garantir que des mesures sont prises si l'on soupçonne des violences sur un enfant;
- l'adoption de mécanismes spécifiques pour s'assurer que les enfants comprennent quel comportement le clergé, les employés et les bénévoles sont censés adopter à leur égard, et comment signaler des violences s'ils en sont victimes ou témoins (p. ex. une formation pour les enfants).

En outre, nous nous engageons à prendre les mesures suivantes :

- promouvoir la participation des enfants et des adolescents à l'élaboration des politiques relative à la préservation de l'enfance;
- désigner un interlocuteur qui apportera une aide confidentielle aux enfants et adolescents victimes;
- étudier les méthodes les plus adaptées pour évaluer l'efficacité de la politique et prendre des mesures le cas échéant;
- créer un comité consultatif pour favoriser la mise en place d'un environnement sûr pour les enfants, comité qui offrirait un espace au personnel de l'Église (clergé, employés et bénévoles), aux enfants, aux adolescents et à leurs parents/tuteurs pour discuter des mesures

⁵ Il est recommandé de tenir compte d'outils existants comme la Politique relative à la préservation de l'enfance et le Document d'orientation relatif à la préservation de l'enfance (Alliance ACT – en anglais) et le cadre et les normes de l'accord de formation pour une Église sûre (Conseil national des Églises d'Australie – en anglais). D'autres exemples sont disponibles à l'adresse www.oikoumene.org/resources-children

destinées à prévenir la violence physique, la négligence, la violence psychologique, familiale, sexuelle, les brimades et les risques en ligne;

- accorder une attention particulière à la protection des enfants handicapés;
- envisager la désignation de conseillers pour les enfants et les familles en matière de création d'environnements adaptés aux enfants;
- donner au personnel, aux bénévoles et aux membres de la communauté des informations sur les mesures de prévention (voir la section « Ressources et outils » accompagnant ce document);
- étudier les pratiques exemplaires existantes pour la mise en place de mécanismes destinés à contrôler les normes de protection des enfants et à les adapter à des contextes spécifiques.

1 b) Contribuer à mettre un terme à la violence envers les enfants et les adolescents dans l'ensemble de la société

Les violences psychologiques, sexuelles ou physiques dont les enfants sont témoins ou victimes ont des répercussions sur leur santé, leur bien-être et leur avenir. Le terme « violence envers les enfants » désigne notamment: la discipline et les punitions psychologiques violentes au sein du foyer ou à l'école; la violence physique; la négligence; les brimades en personne ou en ligne; et la violence sexuelle dans le foyer, à l'école ou au sein de la communauté.

La violence nuit non seulement aux enfants et aux familles, mais également à l'ensemble de la société. Ses conséquences peuvent entraver la croissance économique en raison de la perte de productivité, des handicaps et de la baisse de la qualité de vie, autant d'éléments qui peuvent empêcher une nation de se développer pleinement. Ces conséquences se transmettent d'une génération à l'autre. Les Objectifs de développement durable des Nations Unies no. 16.2 (Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants) et 5.3 (Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine) cherchent à sensibiliser la population aux risques et aux conséquences de la violence envers les enfants et les adolescents sous toutes ses formes et mettent en évidence les conséquences multigénérationnelles.

Le besoin de soins et de protection, mais aussi d'attention et de respect des enfants, devrait faire ressortir ce qu'il y a de meilleur en nous – « amour,

joie, paix, patience, bonté, bienveillance, foi, douceur, maîtrise de soi » (Galates 5,22-23). Les chrétiens peuvent donner l'exemple pour toutes ces vertus en se plaçant en première ligne dans la protection des enfants contre la violence. Les Églises sont en mesure de favoriser une société solidaire qui respecte les enfants en tant que personnes dotées d'une intégrité physique propre, et renforce les mécanismes de protection des enfants avec leurs partenaires (notamment d'autres groupes religieux), les institutions locales, les gouvernements, ainsi que les enfants et les adolescents eux-mêmes.

Nous nous engageons à prendre les mesures suivantes :

- accorder une importance égale aux garçons et aux filles, et les traiter avec le même respect, en tant qu'êtres créés à l'image de Dieu;
- enseigner à notre communauté qu'un environnement familial aimant constitue le meilleur endroit pour le développement complet et harmonieux d'un enfant, la conseiller et prêcher dans ce sens. Encourager et promouvoir la parentalité positive pour prévenir la violence envers les enfants dans les familles;
- remettre en cause les comportements et les attitudes envers les enfants et les adolescents qui peuvent être préjudiciables ou qui peuvent entraîner de la violence; encourager la sensibilisation et l'éducation de la communauté concernant les risques et les conséquences de la violence envers les enfants et les adolescents;
- contribuer à mettre un terme aux pratiques traditionnelles préjudiciables qui peuvent être associées à des croyances socio-culturelles et religieuses, par exemple les mutilations génitales féminines, les mariages précoces, la violence sexiste, et la discipline violente;
- militer auprès des autorités locales et nationales pour une prévention efficace de la violence envers les enfants et les adolescents, en leur demandant de fournir des services destinés à protéger les enfants et les adolescents de la violence (p. ex. des services téléphoniques d'écoute et d'aide);
- promouvoir la discipline non violente pour les enfants et les adolescents et utiliser cela comme stratégie clé pour mettre fin aux autres formes de violence envers les enfants et les adolescents;
- envisager une contribution à d'autres rapports dans le cadre du Comité des droits de l'enfant et de l'examen périodique universel;
- militer en faveur de campagnes de

sensibilisation à la violence envers les filles, les garçons et les femmes, et de protestation contre cette violence, et participer à ces campagnes.⁶

1 c) Participer à la protection des enfants en situation d'urgence

Dans les situations d'urgence dues à des conflits ou à des catastrophes naturelles, le risque de violence, d'abus, d'exploitation et de négligence est extrêmement élevé pour les enfants. Les conflits armés et les catastrophes naturelles obligent des millions d'enfants et leurs familles à fuir leur foyer. Les

« Lorsque les engagements seront appliqués, les familles seront soulagées et les communautés seront plus fortes pour protéger les enfants. »

Enfant d'Indonésie

enfants sont alors souvent séparés de leurs familles, et privés de protection au moment où ils en ont le plus besoin. Les déplacements et la séparation de la famille ou de la communauté entraînent également un risque plus élevé de violence et d'abus pour les femmes et les filles. En outre, la militarisation, la détérioration des conditions de vie, la perte des moyens de subsistance et l'impossibilité d'accéder à des services (de santé et d'éducation notamment) peuvent avoir des conséquences immédiates et à long terme sur les enfants, les familles, les communautés, et leur possibilité de vivre dans la dignité.

Les Églises peuvent participer à la protection des enfants et des adolescents dans les situations d'urgence grâce à leur capacité de réaction et à des mesures préventives. L'Alliance mondiale ACT (« Action by Churches Together ») ou « Action

commune des Églises ») existe pour coordonner les actions humanitaires des Églises. Les Églises membres du COE peuvent contacter les forums d'ACT au niveau national et régional pour se préparer à des situations d'urgence.⁷

En tant qu'Églises, nous avons l'obligation morale de prendre soin des enfants dans le besoin dans les situations d'urgence et après. Avec tous les autres concernés, nous chercherons à développer les compétences du personnel et des groupes communautaires pour protéger les enfants et adolescents en situation d'urgence, conformément aux Standards minimums de la protection de l'enfance dans l'action humanitaire (en anglais – voir www.oikoumene.org/resources-children). Plus concrètement, nous nous engageons à prendre les mesures suivantes :

- apporter une aide psychologique aux enfants et aux adolescents en situation d'urgence;
- utiliser notre droit à la parole pour appeler les gouvernements à respecter leurs obligations de protection des enfants et des adolescents en situation d'urgence;
- aider les groupes qualifiés indépendants des États à respecter leurs obligations de protection des enfants et des adolescents en situation d'urgence;
- faire participer activement les adolescents et les jeunes à la réduction des risques en situation d'urgence;
- entamer un dialogue interreligieux afin de renforcer la cohésion sociale pour la protection des enfants et des adolescents.

1 d) Défendre les droits des enfants et des adolescents grâce à l'enregistrement des naissances

Tout enfant possède une dignité inhérente donnée par Dieu. Toutefois, pour qu'un enfant existe aux yeux de la loi, l'enregistrement des naissances constitue une étape administrative essentielle grâce à laquelle l'enfant acquiert sa première forme d'identité juridique. Cette reconnaissance juridique leur permet d'aller à l'école, de bénéficier de traitements médicaux, de postuler pour un emploi une fois adulte, d'acquérir des biens, de voter, etc. Sans certificat de naissance, les enfants et les adolescents, notamment ceux qui vivent en marge de la société, peuvent ne pas bénéficier de ces droits

⁶ Voir par exemple: Partenariat mondial pour l'éradication de la violence faite aux enfants; Initiative Ensemble pour les filles; Les Juifs en noir; 19 Jours d'activisme

⁷ L'Alliance ACT s'attache à travailler dans un esprit œcuménique, en collaborant avec tous ceux qui visent les mêmes objectifs. Les forums nationaux d'ACT collaborent avec la famille œcuménique au sens large, y compris avec les Églises qui ne sont pas membres de l'alliance, ainsi qu'avec d'autres intervenants en matière de préparation et d'intervention pour les situations d'urgence humanitaire. Les Églises qui adoptent les Engagements ACT dans leur pays, s'il en existe (voir <http://actalliance.org/about/forums/>) ou le coordonnateur du secrétariat régional de l'Alliance ACT (<http://actalliance.org/about/secretariat/>) pour s'assurer que leurs efforts de protection des enfants sont coordonnés avec l'ensemble des interventions œcuméniques.

fondamentaux. En outre, lorsque les enfants et les adolescents ne disposent pas d'identité juridique, leurs autres droits ont plus de risques d'être violés, et ils peuvent notamment être mariés, victimes de trafics ou de travail forcé. L'enregistrement des naissances constitue également un outil important dans la lutte contre l'apatridie. Le certificat de naissance indique le lieu de naissance d'une personne et le nom de ses parents: des informations capitales parfois nécessaires pour déterminer quelle nationalité un enfant peut acquérir.

Les Églises peuvent jouer un rôle déterminant dans la mise en œuvre de l'Objectif de développement durable 16.9 (D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances). Et surtout, elles peuvent accorder une attention particulière aux enfants et aux adolescents risquant de devenir apatrides.

Nous nous engageons notamment à prendre les mesures suivantes :

- consigner les événements importants de la vie, en particulier les baptêmes. Ces documents peuvent constituer des preuves utiles pour appuyer les processus d'enregistrement de naissances et d'acquisition d'une nationalité;
- militer auprès des autorités nationales et locales pour la création de procédures gratuites et accessibles d'enregistrement des naissances là où il n'en existe pas, et pour l'entière mise en œuvre des procédures existantes sans discrimination;
- sensibiliser nos communautés à l'importance de l'enregistrement des naissances et des procédures utiles, en utilisant la chaire, la télévision, la radio et d'autres formes de communication;
- militer pour l'égalité entre les sexes dans la législation – les femmes comme les hommes doivent pouvoir transmettre leur nationalité à leurs enfants, comme c'est le cas dans de nombreux pays;
- militer pour l'enregistrement des naissances chez les réfugiés. L'enregistrement de ces naissances permet de créer un document juridique établissant le lieu de naissance et la filiation de l'enfant, des informations qui servent à l'acquisition d'une nationalité. Sans enregistrement valide des naissances, un pays peut remettre en cause la nationalité d'un enfant. Ainsi, les enfants qui naissent de parents réfugiés peuvent se voir refuser le droit de résider dans le pays d'origine de leurs parents si aucun document officiel ne valide la nationalité qu'ils revendiquent.

« Nous avons été choqués d'apprendre que tous les bébés n'obtenaient pas de certificat de naissance, et que cela les empêchait d'accéder aux médicaments et à l'école. »

Enfant d'Afrique du Sud

2. Promouvoir la participation significative des enfants et des adolescents

Les décisions prises en tenant compte du point de vue des enfants et des adolescents sont plus pertinentes, plus efficaces et plus durables. De plus, lorsque l'on donne aux enfants et aux adolescents la possibilité de participer à la résolution de problèmes qui les concernent, les décisions prises ont un impact plus fort et une signification plus importante.

La participation est un moyen pour les enfants d'apprendre et de grandir dans les communautés auxquelles ils appartiennent: en participant, les enfants acquièrent des compétences, nourrissent des ambitions et gagnent en confiance. En écoutant et en respectant les enfants, nous leur enseignons l'importance du respect des autres. Si les enfants ont l'occasion de faire part de leurs idées et sont pris au sérieux, ils apprennent que les autres aussi méritent d'être écoutés. L'écoute constitue un moyen de résoudre les conflits, de trouver des solutions et de promouvoir l'entente, autant d'éléments bénéfiques pour la vie de famille. L'écoute est également l'expression du Saint Esprit; une prise de décision qui tient compte de tous les points de vue au terme d'une discussion constructive menée dans le respect mutuel constitue le charisme d'une Église saine.

Nous regrettons d'avoir trop souvent ignoré la dignité à laquelle les enfants ont droit, leurs contributions, leurs opinions et leur sagesse spirituelle. Nous les mettons parfois à l'écart, comme s'ils ne pouvaient pas contribuer à la vie des foyers, des Églises, des communautés et de la société, ou très peu. Même lorsque nous essayons de parler de l'amour de Dieu aux enfants, nous les considérons souvent comme

de simples bénéficiaires de nos enseignements et de notre bienveillance, et pas comme des personnes jouant un rôle et entretenant leur propre relation avec Dieu.

Offrons des espaces sûrs et accueillants où la voix des enfants est entendue, et où leurs actions sont reconnues et encouragées.

« Dans leurs prédications, les pasteurs devraient utiliser des mots que nous comprenons, et ne pas nous fatiguer ou nous ennuyer. »

Enfant du Nigeria

2 a) Promouvoir la participation significative des enfants et des adolescents aux activités et au culte des Églises

Employons-nous à favoriser la présence et le point de vue des enfants, et à en tenir compte, dans notre vie commune, en les respectant comme des membres importants du Corps du Christ. Le culte intégrant les enfants nous rappelle notre humilité et notre statut d'enfants de Dieu à tous.

En reconnaissant le dialogue intergénérationnel comme une priorité profondément ancrée dans les valeurs chrétiennes et l'analyse théologique, cherchons à faire participer activement les enfants, les adolescents et leurs familles ou tuteurs à la vie de l'Église. Nous nous engageons à prendre les mesures suivantes :

- intégrer un enseignement sur le développement des enfants ainsi que sur leurs besoins spirituels, psychologiques, sociaux et physiques aux programmes et aux formations/

« Les Églises devraient faire plus pour les enfants handicapés. »

Enfant d'Afrique du Sud

cours de perfectionnement des pasteurs, des responsables de l'Église et des membres du conseil de l'Église;

- utiliser, promouvoir et concevoir des ressources particulièrement adaptées aux enfants, aux adolescents, à leurs familles ou tuteurs, en accord avec leurs propres traditions; faire en sorte que les enfants de tous âges et leur famille se sentent bien accueillis, et nous assurer que la liturgie est accessible et parle des réalités et difficultés qu'ils rencontrent dans leur vie;
- nous assurer que les besoins des enfants et des adolescents handicapés sont pris en compte dans tous les aspects de la vie de l'Église, y compris dans la planification et la mise en œuvre des activités;
- encourager les paroisses à adopter des méthodes innovantes qui incitent les enfants à faire part de leurs opinions, de leurs idées et de leurs préoccupations (voir la section « Ressources et outils » accompagnant ce document pour obtenir des exemples);
- accorder une attention particulière aux besoins et aux intérêts des enfants, des adolescents et de leurs familles/tuteurs dans l'élaboration des activités et dans la prise de décisions de l'Église. Les enfants, les adolescents et leurs familles/tuteurs doivent être consultés lors de l'élaboration de tous les programmes qui les concernent;
- encourager la participation des enfants parlant des langues minoritaires.

2 b) Militer pour que les enfants et les adolescents soient reconnus comme des personnes jouant un rôle dans l'ensemble de la société

Continuons à élargir des communautés où nous incitons les enfants et les jeunes à adopter des attitudes respectueuses et saines qui conviennent à une société juste et participent à son développement, où nous affirmons qu'ils ne sont pas moins importants ou méprisés en raison de leur âge (1 Timothée 4,12).

Reconnaissant que les enfants et adolescents qui se sentent en sécurité, et qui ont le sentiment d'être appréciés et intégrés par leur Église instaureront un dialogue avec leurs pairs et encourageront leur participation, nous nous engageons à prendre les mesures suivantes :

- faire connaître et comprendre l'importance des enfants et des adolescents en tant qu'acteurs de la société, leur droit à être entendus et leur capacité à contribuer aux décisions ayant des répercussions sur leur vie;

- exploiter le potentiel des enfants et des adolescents, qui peuvent être des défenseurs des droits efficaces dans leur communauté et des acteurs du changement dans l'ensemble de la société, en organisant des actions ciblées;
- profiter des occasions de militer pour une participation significative des enfants et des adolescents aux décisions qui les concernent, notamment grâce à la rédaction d'autres rapports dans le cadre du Comité des droits de l'enfant et de l'examen périodique universel;
- donner aux filles et aux garçons les moyens d'agir en leur garantissant un accès aux informations essentielles, notamment sur leurs droits, la sécurité en ligne, et l'attitude à adopter face à des comportements inappropriés et violents. En outre, nous nous engageons à intégrer les enfants aux processus de prise de décision et de planification, en leur offrant la possibilité d'aborder les sujets qui les préoccupent;
- aider les enfants et les adolescents à s'adresser aux décideurs et au grand public pour que leurs opinions et leurs idées soient entendues et prises en compte;
- étudier les possibilités de partenariats locaux et nationaux, notamment par l'intermédiaire des médias, pour inciter les enfants et les adolescents à faire part de leur opinion et pour mettre en avant leurs droits.

3. Faire entendre la voix des Églises pour une justice climatique intergénérationnelle en soutenant les initiatives destinées aux enfants et aux adolescents et organisées avec eux

La capacité des enfants et de tous les êtres vivants à s'épanouir est menacée par la négligence et l'exploitation de notre planète: les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution de l'air, de l'eau et du sol mettent en danger les enfants et leurs familles dans le monde entier.

Les enfants sont davantage exposés aux impacts des changements climatiques que les adultes. Pour eux, le risque de blessure ou de décès est plus élevé lors d'une catastrophe comme une tempête tropicale ou une inondation. Les enfants sont les plus touchés par les maladies qui se développent avec les changements climatiques et la pollution, par exemple la diarrhée, les maladies respiratoires, le paludisme et la dengue. Les conséquences des changements climatiques, comme les événements climatiques extrêmes, les déplacements ou la destruction d'infrastructures,

peuvent interrompre l'éducation des enfants. Les changements climatiques ont déjà des répercussions importantes sur les enfants, mais ces conséquences seront encore plus lourdes pour les générations futures, et menaceront jusqu'à leur survie.

« Que penserait Jésus de la manière dont nous traitons la terre? »

Enfant d'Afrique du Sud

Les changements climatiques menacent tout particulièrement les enfants et les générations futures autochtones. Pourtant, les peuples autochtones sont une ressource essentielle dans la lutte contre le réchauffement de la planète et les dégradations environnementales. Leur connaissance de la gestion et des pratiques durables est capitale pour conserver la richesse écologique du globe. Nous nous repentons de n'avoir pas su répondre aux besoins élémentaires des enfants, compromettant ainsi leur survie, car nous avons échoué à leur fournir des soins adaptés, de la nourriture, de l'eau, de l'air et un logement. D'autres priorités sont parfois passées avant la nécessité d'aider les enfants à nouer des relations aimantes et fortes avec les membres de leur famille, avec le village qu'il faut pour élever un enfant, et avec le monde de la nature.

Nous avons la capacité d'agir sur le comportement humain et de favoriser des solutions plus écologiques pour le transport, le chauffage et la consommation d'énergie. Nous pouvons également influencer les décisions prises par les autorités locales et nationales en matière de développement de nouvelles sources d'énergie à l'empreinte carbone faible.

En nous engageant pour la justice intergénérationnelle, nous reconnaissons que les droits des générations futures sont aussi importants que ceux des enfants d'aujourd'hui. Le monde façonne aujourd'hui la planète dont les générations futures hériteront.

3 a) Encourager au sein de l'Église les systèmes et les comportements écologiques qui tiennent compte des répercussions sur les changements climatiques

Alors que les communautés chrétiennes s'efforcent d'assurer la survie des enfants et de réparer la

tapiserie de la création, nous nous rappelons l'abondance prévue par Dieu pour tous les êtres vivants au commencement du monde. Rendons les enfants à la nature en leur permettant d'y accéder, d'en jouir et de participer à sa guérison. Et rendons la nature aux enfants en protégeant les écosystèmes et la biodiversité, et en réduisant notre empreinte écologique sur la terre. Dans cette œuvre de transformation, affirmons avec le psalmiste: « Au Seigneur, la terre et ses richesses, le monde et ses habitants! » (Psaumes 24,1). Notre Créateur nous a fourni de quoi répondre aux besoins de l'humanité et de tous les êtres vivants – soyons de fidèles intendants de ce don.

Faisons preuve d'une gestion écologique exemplaire dans nos Églises et dans le monde en favorisant des systèmes et des comportements écologiques qui tiennent compte des conséquences des changements climatiques, car Dieu nous a donné la terre « pour cultiver le sol et le garder » (Genèse 2,15).

Nous nous engageons notamment à prendre les mesures suivantes :

- soutenir les efforts théologiques qui définissent, avec les ressources propres à nos traditions, l'intendance chrétienne de la terre et encouragent les changements de comportement chez les membres de la communauté ecclésiale pour qu'ils adoptent des solutions émettant peu de CO₂ et bonnes pour le climat (par exemple des bâtiments écologiques, le désinvestissement des énergies fossiles, le recyclage, des moyens de transport écologiques);
- aider les enfants à comprendre que leurs responsabilités envers l'environnement font partie intégrante de leur foi, grâce aux programmes conçus pour les écoles administrées par les Églises et les écoles du dimanche. Favoriser les occasions pour les enfants et les adolescents de participer à des actions de défense des droits et d'engager des actions pour l'adaptation aux changements climatiques, et encourager la formation dans ce sens;
- évaluer les qualités écologiques des bâtiments de l'Église et effectuer des modifications le cas échéant. Envisager la mise en place d'un système officiel de reconnaissance/récompense pour les paroisses prenant des mesures écologiques concrètes;
- aider la communauté à anticiper et à gérer les changements liés au climat (par exemple la modification des grilles de précipitations, l'augmentation des températures, les

événements climatiques extrêmes de plus en plus intenses et fréquents) et les catastrophes (par exemple tempêtes, inondations, sécheresses, vagues de chaleur), l'évolution du profil des maladies (par exemple dengue, paludisme, maladie de Lyme), l'augmentation du niveau de la mer, la réduction des rendements agricoles, et l'intensification de la concurrence pour l'accès à l'eau et à l'énergie;

- consulter les enfants et les adolescents dans ce processus, et leur permettre de participer activement à la prise de décision dans ce domaine.

3 b) Prôner dans l'ensemble de la société les systèmes et les comportements écologiques qui tiennent compte des répercussions sur les changements climatiques

« Puis il me montra un fleuve d'eau vive, brillant comme du cristal, qui jaillissait du trône de Dieu et de l'agneau. Au milieu de la place de la cité et des deux bras du fleuve, est un arbre de vie produisant douze récoltes. Chaque mois il donne son fruit, et son feuillage sert à la guérison des nations. » (Apocalypse 22,1-2) Les chrétiens anticipent activement le règne de justice et de paix de Dieu et la nouvelle création à venir. Ils agissent maintenant pour la réconciliation avec la création.

C'est pourquoi, partout où c'est possible, nous encouragerons dans l'ensemble de la société les systèmes et les comportements écologiques qui tiennent compte des répercussions sur les changements climatiques. Nous nous engageons à prendre les mesures suivantes :

- inciter les gouvernements locaux et nationaux à prendre des mesures concrètes pour lutter contre les changements climatiques et pour respecter les engagements internationaux;
- incarner une voix morale pour favoriser la transition vers une société mondiale à faibles émissions, par exemple en militant auprès des autorités locales et nationales en faveur de l'intégration des mesures de lutte contre les changements climatiques dans les politiques et stratégies;
- militer pour la résilience climatique dans l'ensemble de la communauté afin que les besoins des enfants soient satisfaits malgré l'aggravation des conséquences des changements climatiques. Les écoles, les établissements médicaux, les systèmes d'approvisionnement en énergie et en nourriture, ainsi que les réseaux de transport doivent résister aux évolutions attendues en

- raison des changements climatiques;
encourager le placement des enfants au centre des plans et programmes d'adaptation aux changements climatiques dans les débats publics et les dialogues interreligieux.



Lors de l'élaboration de ces Engagements, de nombreux outils créés par les Églises et les partenaires ont été partagés avec le COE. Un aperçu des ressources téléchargeables et des liens utiles pour chaque Engagement est disponible à l'adresse

www.oikoumene.org/resources-children (en anglais)

Nous vous encourageons à chercher parmi ces documents des outils particulièrement utiles en fonction de votre contexte local et de vos priorités.

3

Annexes

Annexe 1 **Histoire du COE et des enfants**

En réponse à des demandes urgentes émanant d'Églises membres, le COE a organisé trois consultations sur les enfants depuis 1996 :

1. **1996 : à Genève, en Suisse**, avec des enfants des cinq continents et des organisations partenaires. L'objectif de cette consultation était d'écouter les enfants de la rue et de mettre au point des actions pour que les Églises leur apportent un soutien. Le groupe a examiné des moyens pour que les enfants continuent à travailler avec le COE autour d'objectifs mutuels, au nom des enfants du monde entier, grâce à la création d'un réseau mondial enfant à enfant directement lié au COE. Le rapport intitulé « Nous pouvons nous aider les uns les autres » a été présenté au Comité central en septembre 1996. Il présente les thèmes de discussion et les mesures que les enfants, les Églises, le COE et les organisations internationales peuvent prendre au nom des enfants du monde entier. Ce rapport a conduit à une Résolution sur les enfants adoptée par le Comité central, en septembre 1996, qui donne un cap à son unité « Partage et service » sur les droits des enfants. À l'invitation du COE, des enfants ont participé à un certain nombre de rencontres internationales cette année-là, y compris à la réunion du Comité central, en septembre 1996. Le Comité central a adopté une déclaration sur la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant en septembre 1997.

2. **En 1997, au Brésil**, pour discuter de la formation d'un réseau international d'enfants et proposer des séances de formation sur la défense des droits et le leadership. Dans le cadre de cette consultation, on donnait aux enfants les moyens d'être des membres efficaces du futur réseau international d'enfants. De retour dans leurs pays

d'origine, ils ont été soutenus dans l'organisation de plusieurs événements afin de partager leur expérience avec d'autres enfants et de construire des réseaux nationaux.

3. **1998 : à Harare, au Zimbabwe**, pendant la Huitième Assemblée du COE: les enfants et les organisations qui avaient participé aux deux conférences précédentes ont été invités à faire part de leur expérience. Un événement spécial intitulé « La Dignité des enfants » a été organisé. Des enfants des quatre coins du monde y participaient, dont des enfants des rues de Harare et de différents villages du Zimbabwe. Les participants ont préparé un message commun adressé au Comité d'orientation du programme, pour leur demander de l'aide et de l'encadrement. Ils ont invité le COE et toutes ses Églises membres à encourager la participation des enfants, à reconnaître la CIDE des Nations Unies et à soutenir la mise en place d'un « Réseau œcuménique international d'enfants ».

Annexe 2 **Document final de la Dixième Assemblée générale du COE : « Placer l'enfant au centre »**

Dixième Assemblée du COE **Busan, novembre 2013**

Inspirés par les chansons, la musique et les magnifiques dessins de paix des enfants coréens, nous avons réaffirmé notre engagement pour les droits et la dignité de tous les enfants.

Nous affirmons que leur dignité vient du fait qu'ils sont créés à l'image de Dieu. Ce sont des êtres humains précieux dont les droits doivent être garantis et protégés par nos familles, nos sociétés et nos

Églises. Lorsque Jésus appela un enfant et le plaça au milieu (Matthieu 18,1-5), il fit non seulement preuve d'un extraordinaire respect pour les enfants, mais confirma également leur dignité humaine inhérente et invita ses disciples à apprendre auprès d'eux.

La dégradation croissante de l'environnement des enfants doit être prise au sérieux. Malgré les nombreux efforts fournis par les organisations intergouvernementales, les réseaux interreligieux, les gouvernements, les ONG et les Églises, des millions d'enfants souffrent toujours de la pauvreté, des déplacements et des effets des migrations, du travail, des abus sexuels et de la prostitution, des discriminations, de la violence entre enfants et de la violence quotidienne que constituent les punitions corporelles.

Les enfants qui vivent dans des sociétés développées souffrent de solitude; très souvent, ils sont privés de leur droit à l'enfance, car ils sont obligés d'adopter un style de vie très compétitif dès le plus jeune âge. Trop d'enfants meurent dans les guerres civiles et les conflits. Leurs cris et leurs souffrances mettent à l'épreuve notre foi et nos consciences.

Nous sommes reconnaissants aux Églises du monde entier qui ont offert un abri à des enfants, et aux personnes qui guérissent leurs blessures et qui leur donnent des moyens d'agir en développant leur participation et leur rôle de citoyen. Nous prenons acte avec tristesse du fait que certaines autres Églises n'ont pas défendu les droits des enfants, et n'ont pas été solidaires des enfants autochtones et mis à l'écart. Nous craignons que nos Églises n'aient pas toujours proposé un environnement sûr, ou qu'elles aient gardé le silence sur des violences faites aux enfants.

Nous voyons un signe d'espoir dans le fait que des filles et des garçons qui ont pris leur destin en main se font entendre pour apporter des changements positifs en tant que citoyens actifs d'aujourd'hui et de demain. Ils exercent de plus en plus leur droit à la participation, notamment dans les décisions qui ont des répercussions sur leur vie.

Pour accomplir la mission de Dieu, nos Églises, organismes œcuméniques, réseaux interreligieux, ONG et organisations intergouvernementales doivent répondre à l'obligation éthique, morale et spirituelle de faire respecter la dignité des enfants, et agir davantage :

- En respectant, en mettant en valeur et en protégeant tous les enfants, quels que soient leur race, leur religion ou leur sexe, pour créer un environnement sain, paisible et inclusif, sans

discrimination, exploitation, violence et abus.

- En plaçant l'enfant au centre, en écoutant ce qu'ils ont à dire, et en leur offrant la possibilité de participer en tant que sujets à la vie de l'Église et de la communauté.
- En mettant en place des actions concrètes de guérison et de solidarité avec les enfants.
- En offrant un refuge et un abri aux enfants, notamment à ceux pour lesquels le risque de discrimination est le plus élevé.
- En nourrissant la spiritualité des enfants et en se joignant à d'autres dans la prière et dans l'action pour et avec eux.
- En défendant leurs droits auprès des gouvernements et autres organismes qui jouent un rôle dans les changements de politique.
- En donnant la main aux enfants et en créant avec eux de nouvelles formes de partenariat qui s'appuient sur la pleine reconnaissance de leurs capacités, de leurs droits et de leurs responsabilités.
- En offrant des espaces de réflexion et de partage des pratiques exemplaires.
- En encourageant la parentalité positive afin que les enfants grandissent dans le respect, l'amour et la compassion.
- En travaillant avec d'autres acteurs du mouvement mondial visant à interdire et à éliminer les punitions corporelles chez les enfants.
- En faisant appel aux Écritures pour militer en faveur de la paix, de la justice et de la non-violence dans la cohabitation avec les enfants.
- En établissant des partenariats avec les organisations intergouvernementales, les partenaires œcuméniques et les autres communautés, alliances et réseaux religieux pour défendre les droits des enfants.

Busan, République de Corée. 8 novembre 2013

Ce message a été signé par les organisations suivantes :

- Conférence chrétienne d'Asie (CCA)
- Conférence des Églises du Pacifique
- Conseil des Églises d'Amérique latine (CLAI)
- Conférence des Églises de toute l'Afrique (CETA)
- Réseau d'Églises pour la non-violence
- Conférence des Églises européennes (KEK)
- Réseau mondial des religions en faveur des enfants
- Centre œcuménique d'études féminines à Cuba
- Unions chrétiennes de jeunes gens (UCJG/ YMCA)
- Église méthodiste de Grande-Bretagne
- Église Toraja (PP SMGT)

- OROSA – Forum de l’Odisha pour l’action sociale – Inde
- Consejo Unido de Educacion Cristiana – Argentine
- Iglesia Presbiteriana de Colombia
- Parable Cambodia
- Église morave du Nicaragua
- Conseil chrétien des Églises – Porto Rico
- Fédération des Églises évangéliques d’Argentine
- Parable Cambodia Ministries

Annexe 3

Le processus consultatif de rédaction

Un large processus de consultation des membres et partenaires du COE a conduit à la définition des « Engagements des Églises en faveur des enfants ». Voici les principales étapes ayant permis d’aboutir à la présente version :

- 11 août 2015 : Le groupe de travail no 2 de la Commission des Églises pour les affaires internationales (CEAI) du COE organise sa première conférence téléphonique et accepte de diriger le processus d’élaboration des « Engagements des Églises en faveur des enfants ». Le groupe de travail de la CEAI a été épaulé par des experts des Églises membres, de l’UNICEF et d’autres organisations partenaires s’occupant des enfants. Ensemble, ils formaient le Groupe restreint d’experts chargés de rédiger les Engagements. Ce groupe était assisté d’un réseau plus large de professionnels: le Groupe consultatif d’experts. Par la suite, le groupe de travail a organisé 10 conférences téléphoniques pendant le processus de rédaction du document. Il est présidé par Masimba Kuchera, de l’Église unie du Christ au Zimbabwe, membre de la CEAI.
- 19-20 novembre 2015, Genève, Suisse : Un séminaire a réuni 90 participants pour examiner une première version des Engagements.
- 14-15 avril 2016, Genève, Suisse : Un groupe composé de 13 théologiens du monde entier a apporté un éclairage sur les fondements théologiques des Engagements, expliquant pourquoi il était nécessaire, d’un point de vue théologique, de faire des enfants et des jeunes une priorité.
- Juin 2016, Trondheim, Norvège : L’ébauche de document a été présentée au Comité central pour qu’il en discute et formule des commentaires. Une plénière a été organisée sur les droits de l’enfant. À cette occasion, des Églises membres engagées pour le bien-être des enfants ont apporté leurs témoignages.
- Novembre 2016, Nanjing, Chine : Le Comité exécutif du COE a reçu une version révisée intégrant les commentaires du Comité central. Il s’agissait d’une invitation ouverte adressée aux Églises membres et aux partenaires du COE et d’une ressource vivante devant être enrichie au fil du temps à partir des réactions et des expériences des Églises membres. Le Comité exécutif a encouragé le secrétaire général à effectuer le suivi adéquat, à assurer la diffusion et à prendre acte des réactions et des expériences des Églises membres et des partenaires œcuméniques dans l’esprit de l’Assemblée de Busan. Il a également pris acte avec gratitude de la relation entre le COE et l’UNICEF qui constitue un outil pour mettre en œuvre ce programme, lorsque les Églises estiment que c’est utile pour elles.

Des consultations d’enfants et d’adolescents ont été organisées dans les villes et les pays suivants afin d’obtenir leurs suggestions et commentaires sur les Engagements :

- **Kancheepuram, Inde du Sud** : une consultation de 20 enfants âgés de 10 à 18 ans a été organisée et animée par le pasteur James Cecil Victor, directeur du service des préoccupations pastorales de l’Église du Christ de l’Inde du Sud, le 25 avril 2016.
- **Liverpool, Royaume-Uni** : trois consultations de 34 enfants au total, âgés de 5 à 16 ans, ont été organisées et animées par Sue Mitchell, missionnaire Enfants et Familles pour le diocèse de Liverpool, du 30 mars au 24 avril 2016.
- **Pietermaritzburg, Afrique du Sud** : trois consultations de 38 enfants au total, âgés de 15 à 17 ans, ont été organisées et animées par Jelissa Hammond, responsable adjointe des confirmations de l’Église St Lukes, à Woodlands, du 10 au 24 avril 2016.
- **Village de Sikumana, Kupang, Indonésie** : deux consultations de 26 enfants au total, âgés de 3 à 18 ans, ont été organisées et animées par Aryanti Malo, enseignant à l’école du dimanche à l’église Sion Oepura, les 17 et 18 avril 2016.
- **Tirana, Albanie** : une consultation de 4 enfants au total, âgés de 10 à 16 ans, a été organisée et animée par Ekaterina Papadhopuli et Arvenola Bekteshi, respectivement directrice du développement spirituel et responsable de l’engagement chrétien à World Vision, le 7 mai 2016.
- **Abuja, Nigeria** : une consultation de 22 enfants âgés de 6 à 15 ans a été organisée et animée par l’avocate Chinelo Ngozi Anazodo,

coordinatrice pour les femmes et les enfants au bureau du primat de l'Église du Nigeria, le 1er mai 2016.

Des suggestions ont également été formulées par Helena Hahr Kamienski, conseillère théologique au bureau national du groupe de jeunes de l'Église de **Suède** où d'autres consultations ont eu lieu en 2016.

« Grâce à cette consultation,
nous avons l'impression
de faire vraiment partie de
la paroisse. »

Enfant d'Afrique du Sud

